

Lyon, le 24 mars 2016

« Conventions ruralité »

Non à la concentration territoriale de l'école rurale !

L'Etat depuis des années organise la réduction du nombre d'écoles dans le seul but de remplir les objectifs de réduire l'investissement public scolaire. L'Association des maires ruraux de France regrette que cette démarche impacte prioritairement les écoles rurales et en particulier les écoles à classe unique sans prendre en compte la réalité locale*.

Ces décisions aujourd'hui mises en œuvre via les « Conventions ruralité », sont déployées progressivement dans les départements depuis janvier 2014 sans avoir pour objectif le respect de la dynamique des projets de territoires et l'engagement des élus.

L'Éducation nationale fait de la comptabilité quand il faudrait être soucieux de l'aménagement scolaire du territoire et tenir compte d'une réussite souvent meilleure des élèves en classe unique.

Les Maires ruraux constatent que ces démarches sont habillées d'une concertation de façade. Elles sont le vecteur d'une politique en trompe-l'œil qui présente le maintien des effectifs d'enseignants durant trois ans comme une contrepartie intéressante à une réorganisation ultra-concentrée de l'école rurale. Demander aux élus de se réjouir du maintien de ce qui est normal - en termes d'effectifs de professeurs - est une curieuse conception de la notion de satisfaction ! Sans compter que la question sera de nouveau posée à la quatrième année. Les Maires ruraux refusent ce processus sans fin, ou plus précisément, avec une fin très claire quand toutes les écoles seront concentrées !

L'organisation scolaire rurale a le mérite d'avoir une pertinence éprouvée depuis des décennies autour des regroupements pédagogiques intercommunaux dont l'efficacité et la sobriété budgétaire sont reconnues.

La redéfinition d'un périmètre de scolarisation est envisageable dès lors qu'elle vise à améliorer les conditions de scolarité pour les élèves n'impactant pas négativement (temps de transport) leur qualité de vie. Elle ne peut devenir un principe généralisé consistant à fusionner plus avant les regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI), ou concentrer l'offre scolaire dans les pôles urbains.

Les maires ruraux exigent que la réorganisation de l'offre scolaire s'envisage dans le respect du projet de territoire, communautaire ou infra communautaire quand demain les EPCI « XXL » ne permettront plus la proximité exigée par nos concitoyens.

Plaquer une même logique de concentration sur tous les territoires, sans tenir compte de ses spécificités, ne saurait être accepté. C'est vrai dans d'autres domaines que l'AMRF condamne, comme en ce qui concerne l'école.

L'Association des maires ruraux de France souligne les tensions persistantes en matière d'effectif d'enseignants, qui malgré les augmentations de postes annoncées se traduisent globalement par une diminution du nombre de classes et l'augmentation du ratio P/E. A cela s'ajoute les absences d'enseignants non remplacés, parfois de manière conséquente, en particulier en collège.

- **OUI** : le ministère de l'Éducation nationale peut compter sur les élus ruraux pour réfléchir et œuvrer ensemble à l'idée d'une **école rurale renouvelée dans sa forme, dans une approche territoriale nouvelle, qui tient compte des spécificités locales et des évolutions démographiques ou sociétales...**
- **OUI** : les maires ruraux demandent que leur rôle d'acteurs de l'aménagement scolaire soit enfin reconnu, ils réitèrent leur demande que **la fonction du Conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN) soit reconsidérée en faisant de cette instance non plus une chambre inutile d'enregistrement, mais un lieu de réflexion, d'anticipation, de co-construction de l'offre scolaire.**

Mais :

- **NON** : les élus ruraux ne sont pas dupes. Ils ne seront ni les alibis ni les cautions de conventions lorsqu'elles sont, selon les cas, des **rabougrissements de l'offre scolaire en milieu rural.**

Pour le Bureau de l'AMRF, Vanik Berberian, Président

** Selon un rapport paru en 2015 du député Jean Launay, il y avait 11 796 classes uniques dans les écoles rurales publiques et privées de 1980, il en reste environ 3 500 aujourd'hui alors qu'il n'y a jamais eu autant de jeunes dans le monde rural d'aujourd'hui.*

Contact : Julien Thibert - 06 60 89 80 80 & julien.thibert@amrf.fr

